Strasbourg (67) : deux sapeurs-pompiers professionnels condamnés à 2000 euros d'amende

07/06/2016 à 20h06
10h30 : La peine vient d'être prononcée, les deux sapeurs-pompiers professionnels, syndicaliste FO pour l'un, syndicaliste de la Fédération autonome des sapeurs-pompiers professionnels et PTS pour l'autre, ont été condamnés à 2000 euros d'amende. Le tribunal a ainsi suivi les réquisitions du procureur.

Quelque 150 personnes (sapeurs-pompiers, personnel administratif et proches des deux prévenus se sont rassemblés ce matin devant le tribunal de grande instance de Strasbourg.

9h50: le procureur de la République a requis 2000 euros d'amende contre chacun des deux sapeurs-pompiers poursuivis pour "entrave à la circulation" et "organisation d'une manifestation sur la voie publique sans déclaration". (…)

Source